

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 10 septembre 2018 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Madame Ariane Matteau Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absent : Monsieur Michel Lamoureux Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2018-09-10-233

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2018
- 0-5 Acquisition d'un amplificateur de signal – Cellulaire du maire
- 0-6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2018
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2018
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2018
- 100-7 Atelier de travail - Résolution M.B. 2018-08-06-231 – Vêto du maire
- 100-8 Adoption du règlement numéro 2018-314, règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Bouchette
- 100-9 Marge de crédit institutionnelle – Augmentation du montant autorisé
- 100-10 Vente d'une parcelle de terrain municipal
- 100-11 Diagnostic organisationnel
- 100-12 Photos pour mosaïque
- 100-13 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2 Entretien des chemins d'hiver - Déneigement
- 300-3 Demande de consentement municipal /MTQ - 63 et 69 rue du Pont
- 300-4 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial
 - B- Bassin de décantation – Remplacement d'une pompe
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Génératrices – Station de pompage et puits municipal - Entente
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Nettoyage du site des lagunes – Côté gauche
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2018
- 600-3
- 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 46 chemin Lafrenière
- 600-5 Zone U-207 – Modification de zonage
- 600-6 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Demandes de soutien financier – Frais d'inscription à des cours – Politique de remboursement
- 700-2 Activités à venir à la bibliothèque – Demandes de contribution monétaire
- 700-3 Patinoire 2018-2019
- 700-4 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018

M.B. 2018-09-10-234

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire a déposé un droit de véto concernant la résolution M.B.2018-08-06-231 – Atelier de travail. Ce sujet sera donc soumis à nouveau séance tenante.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2018

Le maire Gilles Bastien résume les différents sujets traités lors des rencontres auxquelles il a participé en août 2018.

Rencontre avec la députée Stéphanie Vallée – Passerelle pont de fer
Rencontre avec représentants de l'Association des propriétaires du lac 31 milles – Inquiétude achalandage parc régional
Discussion avec des représentants du MAMOT – Schéma d'aménagement du territoire

0-5 Acquisition d'un amplificateur de signal – Cellulaire du maire

M.B. 2018-09-10-235

Considérant que le signal cellulaire à la résidence du maire n'est pas optimal;

Considérant qu'il est important que le maire ait accès à un signal cellulaire plus efficace;

Considérant l'implication du maire dans la Corporation du parc régional du lac 31 milles et dans la SAGE;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'un amplificateur de signal cellulaire qui sera installé à la résidence du maire. Cet acquisition au coût de 735.80\$ plus taxes plus installation sera imputé au poste «Fournitures de bureau - élus» (02-110-00-670) et les crédits proviendront du poste budgétaire «Taxes foncières» (01-211-10-000).

Adoptée à l'unanimité

0-6 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Centre Saint-Eugène – Demande de contribution – Activité reconnaissance

M.B. 2018-09-10-236

Considérant la résolution M.B. 2018-06-04-178 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2018;

Considérant que le chèque a été retourné par l'organisme car l'activité de reconnaissance avait eu lieu;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de redonner le chèque de 100\$ au Centre Saint-Eugène et ce, pour une prochaine activité que ce centre organisera.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2018-09-10-237

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018, pour un montant total de 7 486.19 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2018 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2018-09-10-238

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits au 31 août 2018, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2018

M.B. 2018-09-10-239

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2018 pour un montant total de 519 566.76 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2018

M.B. 2018-09-10-240

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2018 pour un montant de 40 009.94 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Atelier de travail - Résolution M.B. 2018-08-06-231 – Vêto du maire

M.B. 2018-09-10-241

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2018-08-06-231, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption du règlement numéro 2018-314, règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Bouchette

M.B. 2018-09-10-242

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-314

Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Bouchette

- Considérant** que le projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;
- Considérant** cette possibilité expressément prévue à l'article 433.1 du Code municipal du Québec;
- Considérant** que le conseil de la municipalité de Bouchette désire se prévaloir des dispositions de la Loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux;
- Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné par Gilles Bastien, maire, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 août 2018;
- Considérant** la présentation d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 6 août 2018;
- En conséquence** sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Bouchette statue et décrète ce qui suit :

Article 1 - Titre

Le présent règlement est intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux ».

Article 2 – But du règlement

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre en tout temps connaissance des avis publics émis par la municipalité rendant ces derniers plus accessibles.

Article 3 - Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la municipalité de Bouchette.

Article 4 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 3 du présent règlement seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la municipalité de Bouchette au www.bouchette.ca.

Article 5 – Appels d’offres

Malgré les dispositions des articles 3 et 4 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics devront être publiés sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Article 6 – Affichage

Les avis publics seront affichés sur le babillard situé à l'entrée du siège social de la municipalité de Bouchette, soit au 36 rue Principale et à l'entrée du Centre municipal.

Article 7 – Journal

Les avis publics assujettis à une publication dans un journal, selon les différentes lois, pourront être distribués par publipostage à la poste et ce, lorsqu'aucun journal local n'est en service.

Lors du processus relatif à l'obtention d'une dérogation mineure, les frais de publipostage seront considérés comme des frais de publication et ils seront à la charge du demandeur de la dérogation mineure et ce, tel que régi par le règlement relatif aux dérogations mineures en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Article 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-9 Marge de crédit institutionnelle – Augmentation du montant autorisé

M.B. 2018-09-10-243

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater le directrice générale pour procéder à une demande auprès de notre institution financière, Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, afin de procéder à une augmentation du montant autorisé de la marge de crédit institutionnelle de la municipalité et ce, d'un montant de 200 000\$, ce qui rendra la marge de crédit à 500 000\$.

Adoptée à l'unanimité

100-10 **Vente d'une parcelle de terrain municipal**

Note au procès-verbal

La municipalité avait obtenu une proposition d'achat de monsieur Karl Lacroix pour la propriété appartenant à la municipalité, propriété située à la jonction du chemin du Cimetière et la Route 105, mais, considérant que monsieur Lacroix a retiré son offre, la municipalité procédera à une réévaluation de ce dossier.

100-11 **Diagnostic organisationnel**

Sujet reporté pour discussion en atelier de travail.

100-12 **Photos pour mosaïque**

M.B. 2018-09-10-244

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour rechercher un photographe afin de réaliser une mosaïque des membres du conseil en poste présentement.

Adoptée à l'unanimité

100-13 **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de d'août 2018.

200-2 **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics**

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par la directrice générale.

300-2 **Entretien des chemins d'hiver – Déneigement**

M.B. 2018-09-10-245

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offres pour une période d'un an et ce, pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Déneigement.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le devis utilisé lors du dernier appel d'offres sera examiné, comparé et modifié en utilisant l'entente signée avec le ministère des transports et ce, pour le déneigement de la portion de la rue Principale, portion appartenant au MTQ.

300-3 **Demande de consentement municipal / MTQ – 63 et 69 rue du Pont**

M.B. 2018-09-10-246

Considérant la demande de consentement municipal reçue de Bell Canada;

Considérant que cette demande de consentement concerne deux propriétés, soient les propriétés situées au 63 et 69 rue du Pont;

Considérant que les travaux concernés consistent à un déplacement de réseau à la demande du MTQ pour permettre la reconstruction de la dalle du pont de fer P-2945;

Considérant que les poteaux resteront au même endroit et que les travaux concernés sont l'installation de bras d'extension et un hauban à ces deux endroits;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer la demande de consentement municipal en vue d'autoriser lesdits travaux dans l'emprise municipale.

Adoptée à l'unanimité

300-4 **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial

M.B. 2018-09-10-247

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour attribuer le contrat de nettoyage du réseau d'égout pluvial suite aux résultats de la demande de prix effectuée par l'inspecteur municipal. Il est donc résolu de retenir les services de l'entreprise « Entreprises septiques LM enr. » pour effectuer les travaux de nettoyage du réseau d'égout pluvial et ce, au montant de 3000 \$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réseau pluvial » (02-413-00-521) suite à un virement de crédits d'un montant de 650 \$ provenant du poste budgétaire « Taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à l'unanimité

B- Bassin de décantation – Remplacement d'une pompe

M.B. 2018-09-10-248

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une pompe à l'usine d'épuration;

Considérant que cette pompe est nécessaire pour la recirculation des boues dans le bassin de décantation;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une nouvelle pompe auprès de « Climatisation Maniwaki » au coût d'environ 475\$ plus taxes. Il est aussi résolu de retenir les services des « Entreprises septiques LM » pour procéder à la vidange du bassin de décantation afin de pouvoir y installer par la suite la nouvelle pompe.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Génératrices – Station de pompage et puits municipal - Entente

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Nettoyage du site des lagunes – Côté gauche

M.B. 2018-09-10-249

Considérant qu'un côté du site des lagunes doit être vidangé, soit le côté gauche;

Considérant les demandes de prix que l'inspecteur municipal a effectuées auprès des entrepreneurs locaux;

Considérant que l'inspecteur municipal estime que deux voyages de camion 10 roues seront nécessaires pour procéder à la vidange de ce côté des lagunes;

Considérant que les boues seront transportées au Centre de traitement des boues septiques de la MRCVG situé à Kazabazua;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services du plus bas soumissionnaire pour la vidange du côté gauche du site des lagunes. Il est donc résolu de retenir les services de l'entreprise « 9118-2717 Québec inc », compagnie représentée par Monsieur Sylvon Céré, pour effectuer lesdits travaux et ce, au montant de 1 000 \$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Location machinerie – Lagunes » (02-490-00-516).

Adoptée à l'unanimité

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2018**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2018 sont déposées.

600-3

600-4 **CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 46 chemin Lafrenière**

M.B. 2018-09-10-250

Considérant la demande déposée par monsieur Mark Boreham, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour sa propriété située au 46 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 4 740 135 ayant une superficie de 2 509.700 m² et ce, selon la rénovation cadastrale et selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

Considérant que la réglementation municipale applicable sur le territoire de la municipalité permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la présente demande, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour la propriété située au 46 chemin Lafrenière, propriété située en zone agricole, ayant comme cadastre le 4 740 135 et portant le matricule 83050-4821-76-2748.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Zone U-207 – Modification de zonage

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 10 septembre 2018, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 85 de la municipalité de Bouchette afin de modifier les usages permis dans la zone U-207, soit le retrait de l'usage h12, maison mobile et l'ajout de l'usage h1, habitation unifamiliale isolée.

Yvon Pelletier
Conseiller siège numéro 3

600-6 Période de questions

Aucune question n'est posée.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Demandes de soutien financier – Frais d'inscription à des cours – Politique de remboursement

M.B. 2018-09-10-251

Considérant que la municipalité de Bouchette accorde une haute importance à la pratique d'activités sportives, sociales et culturelles;

Considérant que plusieurs contribuables ont soumis une demande d'aide financière à la municipalité;

Considérant que la municipalité subventionne déjà certaines activités;

Considérant que plusieurs activités offertes dans la région se tiennent hors du territoire de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'établir une politique de remboursement partiel pour des inscriptions à des activités, telle que définie en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Notes au procès-verbal

Pour l'année 2018, il est convenu que les demande seront traitées avec une certaine flexibilité et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier.

Cette politique de remboursement sera accessible sur le site Web de la municipalité ainsi que le formulaire de demande de remboursement.

Annexe – Politique de remboursement

Politique d'aide financière aux activités sportives, culturelles et sociales

La présente politique vise à définir et édicter les règles et modalités de la politique d'aide financière aux activités sportives, sociales et culturelles pour la municipalité de Bouchette.

Objectif général :

- Favoriser et promouvoir la participation physique, sociale et culturelle pour éviter la sédentarité chez les jeunes.

Objectifs spécifiques :

- Établir les modalités de remboursement;
- Définir les activités admissibles;
- Soutenir les familles, tout revenu familial confondu.

Critères d'admissibilités :

- Les participants doivent être résidents de Bouchette;
- Les participants doivent être âgés entre 0 et 17 ans;
- Un reçu officiel d'inscription à une activité admissible doit être présenté avec la demande d'aide financière;
- La demande d'aide financière doit être présentée au plus tard dans les 60 jours du paiement de l'inscription.

Activités admissibles :

- Toutes activités sportives, sociales et culturelles offertes dans la municipalité de Bouchette ou dans une autre municipalité et qui ne sont pas subventionnées par la municipalité de Bouchette; (exemple : ski, cours de danse ou de musique, etc.)
- Toute activité, pour être admissible, doit être entérinée, au préalable, par le conseil municipal de Bouchette.

Montants non admissibles :

- Les frais d'achat d'équipement, de matériel, de costume et d'uniforme;
- Frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture;
- Les activités parascolaires;
- Les programmes d'études de type Sport-études.

Montants remboursables :

- Les frais d'inscriptions aux activités décrites dans la présente politique pourront être remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante-dix dollars (70\$) par participant, par activité, par année civile;
- L'aide financière accordée sera versée, le mois suivant le dépôt de la demande d'aide financière, aux parents ou aux tuteurs ou à l'organisme mentionné sur le formulaire de demande d'aide financière;

Demande de remboursement :

- L'aide financière accordée est limitée à deux (2) activités par année civile par participant;
- La demande d'aide financière doit être effectuée sur le formulaire prévu à cette fin, formulaire disponible au bureau municipal et sur le site WEB de la municipalité de Bouchette;
- La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :
 - o Reçu officiel de l'organisme du montant payé pour l'inscription;
 - o Le reçu doit indiquer le nom et l'adresse du participant ainsi que le nom de l'activité;
 - o Preuve d'âge du participant;

Obligations des demandeurs :

- Les demandeurs doivent s'engager à aviser et à rembourser la municipalité si l'activité est annulée ou que la personne inscrite annule son inscription.

Entrée en vigueur de la politique : 10 septembre 2018.

700-2 Activités à venir à la bibliothèque – Demandes de contribution monétaire

M.B. 2018-09-10-252

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de répondre positivement à la demande de la bibliothécaire et ainsi permettre l'acquisition de bons d'achat qui seront remis aux différents chanteurs lors des 8 activités « Biblio musique » qui se tiendront à la bibliothèque prochainement. Il est aussi résolu que les frais demandés aux participants lors d'un atelier d'introduction au DJEMBE seront à la charge de la municipalité. Ces dépenses seront imputées au poste « Activités biblio » (02-702-30-499).

Adoptée à l'unanimité

700-3 Patinoire 2018-2019

M.B. 2018-09-10-253

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la vérification auprès des personnes embauchées l'an dernier de leur intérêt à occuper le même poste cette année pour les travaux relatifs à la patinoire pour la prochaine saison.

Adoptée à l'unanimité

700-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Les Ours Blanc – Demande de partenariat 2018-2019

M.B. 2018-09-10-254

Considérant la demande déposée par le président du club « Les Ours Blancs »;

Considérant que cette demande consiste à établir un partenariat avec le Club les Ours Blancs pour la saison 2018-2019;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de répondre positivement à la demande déposée et d'autoriser la directrice générale à émettre un paiement au Club les Ours Blancs et ce, au montant de 200\$. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-2 – Majopial Ltée – Redevances reliées au stationnement

Note au procès-verbal

Il est convenu d'attendre la fin de la saison pour répondre à la demande déposée par une représentante de cette entreprise.

800-3 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier

M.B. 2018-09-10-255

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) comme soutien financier pour l'année 2018. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-4 Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) - Tournoi de golf annuel

M.B. 2018-09-10-256

Considérant la participation du maire au souper tenu dans le cadre du tournoi de golf de la CCMVG le 8 août 2018;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue suite à cette participation, soit une facture au montant de 120\$ pour deux soupers. Cette dépense sera imputée au poste « Frais de déplacements – élus » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant un ponton au début du chemin du Lac-des-Pères.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2018-09-10-257

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière